

L'ÉCOLE INCLUSIVE

LIVRET D'ACCUEIL DES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP

LA COMÉDIE

CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL | ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE
SAINT-ÉTIENNE

www.lacomédie.fr / 04 77 25 14 14 / Place Jean Dasté / 42000 Saint-Étienne



LIVRET D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE

L'ÉCOLE S'INSCRIT DANS UNE POLITIQUE POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES

afin de permettre à tou.te.s les apprenant.es d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tou.te.s les apprenant.es en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

L'école s'engage ainsi, pour tout futur.e apprenant.e présentant une situation de handicap, à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différents services en interne et les acteurs externes ;
- L'accompagner dans ses démarches.

Pour se faire, la référente handicap est l'interlocutrice privilégiée des personnes en situation de handicap.

L'école se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont elle dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Vous retrouverez dans ce livret les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre parcours.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. À L'ÉCOLE, QUI M'ACCOMPAGNE ?

Vous disposez au sein de l'école d'une Référente Handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique, direction.

Cette personne veille à votre accompagnement dans un souci d'équité. Son rôle est d'envisager avec vous et en lien avec la Direction de l'établissement, les équipes pédagogiques et les acteurs externes (réseau handicap, médecine préventive universitaire ...), un projet de formation adapté, en identifiant et en coordonnant la mise en place des besoins d'aménagements techniques (aides techniques individuelles adaptés à votre handicap...), pédagogiques (renforcement, assistance, modularisation...) et organisationnelles (aménagements d'horaires, rythmes...), permettant votre intégration et la prise en compte de la spécificité de votre handicap.

Elle est votre interlocutrice privilégiée dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Pour la contacter :

Séverine BERGER - Référente handicap

04 82 24 00 27

adminecole@lacomedie.fr

2. QUAND PARLER DE MON HANDICAP ?

À tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap. En parler le plus tôt permet d'anticiper les besoins d'aménagements.

Vous pouvez les mentionner aussi sur la fiche de renseignements lors de votre inscription, ou contacter directement la référente handicap. Cela permet à la référente handicap et aux équipes d'envisager dès le départ des modalités de formation qui soient adaptées à vos besoins.

3. L'ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE

Dès que la référente handicap est informée de votre situation, elle conviendra avec vous d'un rendez-vous afin de définir précisément vos besoins et proposer les aménagements nécessaires et adaptés au bon déroulement de votre parcours.

À la suite du premier entretien, si l'école ne peut pas répondre favorablement à la demande, la référente handicap, informera des causes du refus et réorientera la personne vers le réseau de partenaires afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet.

4. L'ÉTUDE DU PROJET DE FORMATION

L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels au regard du handicap de la personne (pédagogiques, matériels, organisationnels...). Cette appréciation se fait avec elle et en lien avec le prescripteur (Pôle emploi, Cap Emploi, mission locale...), le cas échéant. Dès cette étape, la référente handicap peut, si l'évaluation des besoins demande davantage de précisions, être soutenu dans la mise en œuvre des adaptations par un prestataire spécialisé, en fonction du handicap présenté.

L'évaluation menée par le référent handicap porte aussi sur les besoins du stagiaire en entreprise, afin de préparer au mieux les phases d'immersion, et ainsi le futur accès à l'emploi.

La référente handicap informe la direction et l'équipe pédagogique pour étudier la possibilité d'accueillir la personne dans les conditions requises.

5. RECHERCHE DE PARTENAIRES ET FINANCEMENTS

La référente entre en contact avec les partenaires pertinents et recherche les financements pour les aménagements si besoin.

6. VALIDATION DU PROJET ET INFORMATION AUPRÈS DE L'APPRENANT.E

La référente revient vers la personne en situation de handicap pour un point d'étape avant validation avec une réorientation si les solutions trouvées ne sont pas satisfaisantes.

Si la demande est validée, la personne sera informée des moyens mis en place pour l'accueillir au sein de l'établissement : transport/logement, restauration, covoiturage, plan de circulation adapté aux locaux et une feuille de route lui sera envoyée.

La référente handicap informera l'apprenant.e sur la proposition à venir d'un parcours de formation personnalisé, qui fera l'objet d'une contractualisation avant l'entrée en formation.

Pour que l'accueil se déroule au mieux avec les intervenant.e.s pédagogiques, un entretien avec ces dernier.e.s sera proposé en amont avec une première rencontre possible avant le démarrage de la formation.

7. ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE EN ENTREPRISE

La mise en place d'un accompagnement spécifique en entreprise est également programmé, ce qui permettra de :

- Anticiper et faciliter l'arrivée de l'apprenant.e
- Connaître les incidences possibles ou non du handicap sur le poste tenu
- Mettre en place les aménagements éventuels au cours du stage
- Anticiper la recherche d'emploi et les conditions d'emploi dans lesquels l'emploi sera possible sur le métier, compte tenu du handicap.

8. LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

Le référent handicap exerce tout au long de la formation un état de veille et des points réguliers avec la personne bénéficiant du projet personnalisé afin notamment de vérifier que les aménagements restent adaptés et anticiper d'éventuelles difficultés, éviter toute rupture de formation. Des points réguliers sont également programmés avec l'équipe pédagogique.

Un bilan individualisé sera réalisé en fin de formation afin d'assurer une poursuite du parcours vers l'emploi.

Enfin, l'école évaluera la satisfaction par rapport à la prise en compte du handicap dans le cadre de la formation.

RESSOURCES HANDICAP

AGEFIPH RHONE-ALPES

L'Agefiph apporte des services et des aides financières pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Parc D'Affaires De Saint-Hubert

33 Rue Saint Théobald

38080 L'ISLE D'ABEAU

Téléphone : 0800 11 10 09 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

LA MAISON LOIRE AUTONOMIE HANDICAP - MLA (MDPH)

Le Département de la Loire a créé la Maison Loire Autonomie pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Guichet unique d'accompagnement, la Maison Loire Autonomie vous accueille à Saint-Étienne, Saint-Chamond, Montbrison et Roanne pour répondre à vos questions sur les demandes de compensations (APA, PCH, AAH, aide à la scolarité (ULIS, AVS...)).

Adresse à Saint-Etienne :

23 rue d'Arcole

42000 Saint-Étienne

Accueil physique

Sans rendez-vous de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 tout public (uniquement sur RDV le vendredi après-midi)

Accueil téléphonique au 04 77 49 91 91

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h30 le vendredi

Interprétariat Langue des Signes les vendredis de 10h30 à 12h30.

ou dépôt de votre dossier dans la boîte aux lettres à gauche du portail

Mail : accueil@mla.loire.fr

**Site internet : La Maison Loire Autonomie - Handicap (MDPH) -
Département de la Loire**

CAP EMPLOI 42

Cap emploi Loire est un «ORGANISME DE PLACEMENT SPÉCIALISÉ», Service Public de l'Emploi du Handicap, qui assure les Missions d'Insertion, de Maintien dans l'Emploi et de Suivi Durable des personnes en situation de Handicap.

**17 rue de l'Apprentissage
42000 SAINT-ETIENNE
04.77.49.73.49**

MÉDECINE PRÉVENTIVE UNIVERSITAIRE - MISSION HANDICAP

L'une des missions de la MPU est d'accueillir les étudiants en situation de Handicap et proposer les aménagements spécifiques adaptés aux études.

**10, Rue Tréfilerie
CS 82301
42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2
Tél : 04 69 66 11 00**

Accueil des étudiants tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

SAMETH LOIRE

Service d'Accompagnement au Maintien en Emploi des Travailleurs Handicapés. Éviter la perte de l'emploi en cas d'incapacité ou de situation de handicap provoquant un risque d'inaptitude au poste de travail et optimiser la recherche de solutions alternative au licenciement pour inaptitude.

**AREPSHA /HANDICAP EMPLOI 42
17 rue de l'Apprentissage
42100 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 49 73 60
Fax : 04 77 43 73 50
Courriel : contact@sameth42.com**

ACCESSIBILITE DU BÂTIMENT

ACCÈS À LA COMÉDIE

PARKING

Des places de stationnement PMR sont disponibles sur le parking situé entre la Comédie et le Zénith. Un accès direct et de plein pied est prévu depuis ce parking.

ENTRÉES

Le bâtiment dispose de deux entrées principales :

- Nord, côté Zénith, depuis le parking et desservie par la ligne de tramway T3. Accès de plein pied.
- Sud, côté Fil depuis le boulevard Thiers. Accès de plein pied.



ACCESSIBILITÉ DES STUDIOS DE TRAVAIL ET DE LA SALLE DE RÉPÉTITION DE L'ÉCOLE

L'École dispose de locaux dédiés :

- Deux studios de travail
- Une salle de répétition
- Un studio de chant



Les studios de travail sont équipés de boucles magnétiques.



Les studios de travail, de chant et la salle de répétition se situent au RDC et sont facilement accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

ACCESSIBILITÉ DES AUTRES ESPACES DE LA COMÉDIE

- BAR



Le bar situé au RDC, ouvert au public les jours de représentations est équipé d'une zone de commande abaissée.

- CANTINE



La cantine est située au RDC et est facilement accessible aux fauteuils roulants.

- BIBLIOTHÈQUE / BUREAUX ADMINISTRATIF DE L'ÉCOLE



La Bibliothèque réservée aux élèves et les bureaux administratifs de l'école se situent au 1er étage du bâtiment. Ils sont accessibles aux personnes à mobilité réduite en empruntant l'ascenseur administratif.

- SALLE DE PAUSE



La salle de pause pour les élèves se situe au 2^{ème} étage du bâtiment. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite en empruntant l'ascenseur administratif.

- SANITAIRES



L'ensemble des blocs sanitaires présents dans l'établissement disposent de toilettes pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Ils sont **ÉGALEMENT ÉQUIPÉS DE DIFFUSEURS DE FLASH LUMINEUX EN CAS D'ALARME INCENDIE.**



- VESTIAIRES ET LOGES



Les vestiaires des élèves et les loges des artistes possèdent des douches pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Ils sont également équipés de diffuseurs de flash lumineux en cas d'alarme incendie.



- ESPACES D'ATTENTE SECURISÉS



Des espaces d'attente sécurisés sont répartis dans l'ensemble des étages du bâtiment et autour des salles de spectacle.